



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-Direction des Politiques de Formation
et d'Éducation
Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Pascale Grosbout
tél. : 01 49 55 51 91
Fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE
DGER/SDPOFE/N2007-2043
Date: 26 mars 2007

Date de mise en application : **immédiate**

Le Ministre de l'agriculture
et de la pêche
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

📄 Nombre d'annexe : **1**

Objet : Consultation des équipes pédagogiques sur le projet de référentiel de formation du brevet de technicien supérieur agricole - domaine «Tronc commun»

Bases juridiques : Arrêté du 12 août 1991 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSa, option "Productions aquacoles"

Arrêté du 16 juillet 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance à titre expérimental du BTSa, option "Services en espace rural"

Mots-clés : Consultation - BTSa –Tronc commun - Rénovation - Référentiels

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
<ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM- Hauts-commissariats de la République des TOM- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux- Inspection de l'enseignement agricole- Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole- Unions nationales fédératives d'établissements privés	<ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Dans le cadre de l'application des principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, il a été décidé de rénover le brevet de technicien supérieur agricole – BTSA - option « aquaculture » et le brevet de technicien supérieur agricole – BTSA – option « services en espace rural ». Ces rénovations seront applicables à la rentrée scolaire 2007.

Dans ce cadre, nous présentons le projet de rénovation engagé.

- Conçu comme une voie de formation supérieure courte, le brevet de technicien supérieur agricole occupe une place privilégiée dans l'offre de formation post-baccalauréat, donnant accès à l'insertion professionnelle, et le cas échéant, à une poursuite d'études (licences professionnelles, grandes écoles, ...).
- La mise en place d'une nouvelle architecture du cursus BTSA pour répondre aux principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, dans la perspective d'une évolution ultérieure.
- L'introduction d'un nouveau module « accompagnement au projet personnel et professionnel » de l'étudiant permettant d'acquérir une culture commune, d'assurer la réussite scolaire et professionnelle de tous et de préparer, le cas échéant, à une poursuite d'études.
- La présentation de la formation sous forme de domaines d'enseignement auxquels correspondent des compétences attendues et qui servira de base à la délivrance d'une attestation descriptive du diplôme, prévue dans les nouvelles dispositions relatives à l'organisation générale du BTSA.
- Chaque domaine de formation, constitué de modules d'enseignement, se verra affecté de crédits européens (ECTS) prévus dans les nouvelles dispositions relatives à l'organisation générale du BTSA.
- Une harmonisation de l'horaire « élève » à 30 heures/semaine pour toutes les options de BTSA sur la base de 58 semaines.

Le tronc commun ayant vocation à s'appliquer à l'ensemble des BTSA à la rentrée 2008, la consultation portant sur les modules du tronc commun est reconduite jusqu'au 4 mai, afin que les équipes pédagogiques qui ne l'ont encore fait, puissent réagir sur ces modules.

De même, le nouveau module « accompagnement au projet personnel et professionnel » ayant vocation à être mis en œuvre à l'occasion de chaque rénovation de BTSA, la consultation portant sur ce module est reconduite jusqu'au 4 mai, afin que les équipes pédagogiques qui ne l'ont encore fait, puissent réagir sur ce module.

La consultation générale est reconduite du 26 mars au 4 mai 2007. Durant cette période, les projets de référentiels de formation seront accessibles sur **Chlorofil** aux adresses suivantes :

- BTSA : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-reglementaires/referentiels-et-grilles-horaires/btsa/btsa-tc.html>

L'ensemble des remarques devra être transmis par courrier à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, sous-direction des politiques de formation et d'éducation, bureau des formations de l'enseignement supérieur à l'aide du formulaire ci joint ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

dger.bfes@educagri.fr

Fait à Paris, le 26 mars 2007

Le Chargé de la Sous-Direction
des politiques de formation et d'éducation

Alain SOPENA

ANNEXE 1

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des formations de l'enseignement supérieur

CONSULTATION GENERALE SUR LE PROJET DE REFERENTIEL DE FORMATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE - Tronc commun

NOM – PRENOM :		REGION :	
(merci de cocher la case correspondante)	<input type="checkbox"/> ENSEIGNANT <input type="checkbox"/> ELEVE <input type="checkbox"/> PARENT D'ELEVE		
	<input type="checkbox"/> DIRECTION D ETABLISSEMENT		
	<input type="checkbox"/> BRANCHE PROFESSIONNELLE		
	<input type="checkbox"/> AUTRES (Préciser) :		
REPONSE REDIGEE INDIVIDUELLEMENT		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
REPONSE REDIGEE COLLECTIVEMENT		NOM de l'Etablissement ou de l'association :	
DATE :		SIGNATURE (S):	

Pour une bonne utilisation de vos remarques, merci **d'organiser votre réponse à partir du plan ci dessous** , en faisant clairement ressortir vos propositions

<u>OBSERVATIONS PORTANT SUR L'ENSEMBLE du projet</u>
Architecture :
Organisation :

OBSERVATIONS ou SUGGESTIONS PORTANT SUR DES MODULES :

Intitulé du module :

sur les objectifs :

sur le contenu

sur le volume horaire

sur les modalités pédagogiques

OBSERVATIONS